



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité pour cette première séance de l'année. Elle ouvre la séance à 20h34.

2. Appel :

Excusés : Mmes Christine Bally, Arlette Cuvit, MM. Jean-Marcel Cuvit, Pierre Lang, Hervé Le Pezennec, Sébastien Rochat, Roger Santschy, Jean Wagner

Sur 25 membres du Conseil, 17 sont présents, le quorum est donc atteint.

3. Admission – démission – assermentation :

Aucune correspondance n'est parvenue à ce sujet.

4. Elections statutaires au sein du Bureau :

Mme la Présidente informe que Mme Marie-Claude Delorme Le Pezennec, Vice-Présidente, MM. Vincent Barbay et Hervé Le Pezennec, scrutateurs, Mme Evi Ammeter et M. Martin Baudin, scrutateurs suppléants ainsi qu'elle-même sont d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, les membres du Bureau sont donc réélus par applaudissements.

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017 :

M. Martin Baudin tient à préciser que sa demande d'interdire aux véhicules militaires le trafic sur la route du village ne concerne que les gros véhicules blindés qui pourraient causer des dégâts à la route.

Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

6. Préavis No 1/2018 de la Municipalité de Mollens relatif aux comptes 2017/rapport de gestion de la Municipalité de Mollens:

Le bilan de l'exercice 2017 montre des charges de CHF 1'779'367.25 pour des revenus de CHF 1'789'644.63 ce qui laisse un excédent de revenu de CHF 10'277.38.

M. Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

Le préavis est daté du 23 mai 2018 alors qu'il est approuvé par la Municipalité le 28 mai 2018. Nous demandons à la Municipalité qu'à l'avenir, elle soit attentive à la concordance des dates.

Nous rappelons à la Municipalité « Extrait du rapport de la commission de gestion du 12 juin 2017 que selon l'article 89 alinéa e. du règlement du Conseil Général de Mollens, la commission aurait dû avoir à disposition les extraits des procès-verbaux et les décisions issues des procès-verbaux de la Municipalité. Ceci devra être corrigé et respecté pour les comptes 2017 ». Nous notons qu'en 2018, ces documents n'ont à nouveau pas été transmis à la commission, ce qui pourrait constituer un motif

suffisant de report du Conseil. Néanmoins la commission s'entend pour délivrer son rapport en temps et en heure. Nous demandons à la Municipalité de respecter le règlement faute de quoi, à l'avenir, nous ne pourrions rendre notre rapport.

Le bilan de l'exercice 2017 montre des charges totales d'un montant de 1'779'367.25 pour des produits de 1'789'644.63 ce qui laisse un excédent de revenu de 10'277.38. La vérification des comptes par pointages montre que les pièces justificatives examinées sont en accord avec le grand livre et donc par conséquent avec les comptes. La commission a également eu à disposition le rapport du 17 mai 2018 sur la révision des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 de la fiduciaire Fiprom SA.

La commission de gestion tient à relever les points suivants :

- La majorité des points ont été relevés dans le rapport de gestion de la Municipalité et dans les commentaires des comptes.
- La commune a amorti comptablement (pour diminuer le bénéfice) un montant total de 70'236.60 à la position 3505.3303 (amortissement des travaux de rénovation de la forge)
- L'augmentation de charges à la position 81.314.0 relative à l'entretien du réseau d'eau est principalement due à la révision de certaines bornes hydrantes.

Elle relève une erreur, à savoir :

- Une partie de la position 32.352.0 s'élevant à 104'765.90 est incorrectement ventilée dans les positions 32.318.X suite aux informations reçues du garde forestier et du municipal en charge du dicastère des forêts. Nous demandons une correction de ces éléments pour les comptes 2018.

La commission propose au Conseil Général de Mollens d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité.

En ce qui concerne le rapport relatif à la gestion, la commission de gestion avait demandé à obtenir une vue d'ensemble sur l'entretien et l'évolution du patrimoine immobilier de la commune. A ce titre, une réunion a été organisée le 22 janvier 2018 avec les présidents de la commission de gestion et la commission des bâtiments, sans donner lieu à davantage de suivi et d'information au jour de rédaction du présent rapport.

En outre, la commission de gestion tient à informer la Municipalité qu'elle a été apostrophée par différents citoyens concernant l'entretien du village et de son patrimoine, par exemple la forêt des Mitchabous laissée à l'abandon, l'état des routes, le jardin du souvenir ou encore le tas de dégrappage près de l'ancienne gravière.

La commission de gestion est consciente de la charge croissante des activités pour la Municipalité qui doit toutefois maintenir une attention particulière à l'entretien du village et au bien-être de ses habitants.

La commission de gestion tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, M. Andreas Lüthi, Municipal, Mme Séverine Dehais, Boursière et M. Jean-Michel Duruz, garde forestier, pour leurs explications transparentes.

Mme Barbara Lüthi trouve la somme de CHF 3'468.85, soit CHF 443.60 de plus qu'en 2016, pour l'achat d'électricité pour la halle de fête assez élevé vu que le bâtiment hiverne pendant 4 ou 5 mois sans autre activité que d'abriter des caravanes.

M. Alexandre Rosset, Syndic, répond que la Municipalité a pris connaissance de ce fait récemment. C'est le stand de tir qui est lié par la même alimentation électrique mais sans compteur séparé qui fait grimper la facture. Elle va évaluer si la pose d'un compteur pour le stand serait judicieuse.

Mme Barbara Lüthi demande une explication de la différence entre l'achat et la vente de gaz de CHF 7'342.78 à la charge de la commune tandis qu'en 2016 la différence était de CHF 6'906.47 en faveur de la commune.

M. Alexandre Rosset, Syndic, essaye d'expliquer que le prix du gaz est stable sans être stable et qu'il y a des fluctuations selon les températures hivernales. Il assure que lors d'un contrôle du réseau seulement une minime fuite a été détectée au niveau de la conduite principale vers la croisée des Chaux.

Mme Séverine Dehais, Boursière, ajoute que la consommation des bâtiments communaux n'est plus répartie depuis quelques années pour éviter le double paiement de la TVA. Donc la consommation propre, qui est énorme d'après ses dires, est incluse dans le montant de l'achat de gaz.

M. Claude-Alain Zanchi désire un éclaircissement concernant le fonds protection civile de CHF 112'471.00 dans le bilan.

Mme Séverine Dehais, Boursière, explique que ce montant s'est constitué par la facturation de participations PC lors de constructions privées, effectuées dans la commune. Le canton peut réclamer cette somme d'ici 2025 pour financer la création des places d'abri PC.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 1/2018 qui est accepté à main levée, avec une abstention.

7. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, lit son rapport de la séance du 19 avril 2018 à Pampigny :

- 2 délégués pour la commune de Montricher ainsi que 3 pour la commune de Cottens ont été assermentés.
- Mme Nicole Peier, présidente du CODIR, cédera sa place pour la fin de l'année scolaire à M. Marc Dubois d'Apples.
- Le préavis No 1/2018 concernant les comptes 2017 a la particularité de la répartition des comptes entre 12 communes pour le premier semestre et entre 13 (arrivée de Montricher) pour le deuxième.
- Après quelques discussions qui se sont portées sur la réfection d'un arrêt de bus à Apples qui n'a finalement pas été fait, une grande demande des parents pour la cantine scolaire et l'achat de matériel pour certains collèges, les comptes ont été acceptés à l'unanimité.
- Le préavis No 2/2018 concernant la mise en place de l'accueil parascolaire a suscité des longues discussions pas toujours constructives. Le projet a été étudié pendant 2 ans par une équipe très professionnelle et efficace. Il prévoit plusieurs sites d'accueils soit 3 avant l'école, 4 à midi (qui existent déjà) et 2 après l'école. Il est en passe d'être approuvé par le canton et sera normalement opérationnel dès la rentrée du mois d'août 2018. Le préavis a finalement été accepté.

Elle se fera un plaisir de montrer la grille tarifaire ou la structure de démarrage, à ceux qui le souhaitent, après la séance.

8. Informations de la Municipalité :

M. le Syndic s'est renseigné auprès du garde forestier concernant la forêt des Mitchabous. Ce dernier « s'est rendu sur place au Bois Bélin et constate que le peuplement se porte bien, un ou deux mélèzes ont péri, mais si on doit remettre une étiquette, il reste quelques mélèzes « orphelins » côté est. Un nettoyage du sous bois (fauchage) plus une petite éclaircie du peuplement auxiliaire avec mise en tas des rémanents coûterait environ entre CHF 3'000.00 et CHF 3'500.00. Il pourrait mettre cette intervention au programme cet été. » La Municipalité était partie du principe que c'était voulu de laisser à l'abandon cette zone.

M. Jean-Marc Baudin rétorque que ce n'était jamais prévu de négliger cet entretien et qu'il a été fait plusieurs fois pendant qu'il était encore municipal. Il s'étonne que ça coûte aussi cher.

M. Alexandre Rosset, Syndic, informe que l'étude est toujours en cours pour la fusion complète des trois communes Ballens, Berolle, Mollens (BBM) concernant les eaux et surtout pour la création du PDDE (Plan Directeur Distribution Eau).

M. Andreas Lüthi, Municipal, ajoute que la commune s'est beaucoup engagée pour maintenir la source du Parc qui livre une eau d'excellente qualité.

M. Jean-Marc Baudin aimerait savoir jusqu'où, dans le système de bouclage, vient l'eau du lac. Il trouve aberrant que les communes du bas (Morges par exemple) se fournissent en eau par « nos » sources au lieu de pomper dans le lac.

Le Syndic avoue que la commune n'a plus eu de retour depuis qu'elle ne fait plus partie du groupe d'étude. Selon lui, Yens doit être branché, mais il ne sait pas si Apples l'est aussi.

Mme Séverine Dehais ajoute que, en tant que boursière à Sévery également, elle sait que les 6 communes désirant fusionner attendent le résultat du vote populaire avant de continuer l'étude pour l'eau.

M. Eric Grosjean, Municipal, signale que le traitement de l'eau du lac coûte très cher, c'est la principale raison pour laquelle les communes du bas sont intéressé de se fournir en eau de source.

10. Propositions individuelles et divers :

Mme Linda Baudin, Présidente informe qu'elle a reçu la copie d'une lettre de Mme et M. Schreyer, adressé à la Municipalité, concernant un cas en litige entre eux et la commune. Toutefois, elle ne sera pas lue puisque ce courrier ne concerne pas le Conseil Général qui ne peut pas être utilisé pour faire passer des informations dans le cadre d'affaires privées.

M. Claude-Alain Zanchi demande si un aménagement du chemin autour des containers à la déchetterie est prévu vu son état précaire.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe que le site de la déchetterie n'est malheureusement plus trop aux normes, une étude pour la remise en état est en cours. Mais il faudra trouver les fonds, les premiers chiffres font peur.

Mme la Présidente communique la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil : jeudi 11 octobre 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 21h16.

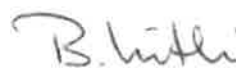
La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi